

Directrice  
A  
L'ensemble des familles

**Montlouis, jeudi 14 janvier 2021**

Objet : Point sur l'organisation de la vaccination

Mesdames, Messieurs,

Je remercie tous ceux d'entre vous qui nous ont renvoyé leurs consentements pour la vaccination des résidents en un temps record.

Nous avons dû nous organiser très vite.

Je tiens à vous donner des précisions sur l'organisation que nous avons mise en place.

- 1) Dans un premier temps, nous avons distingué les résidents qui étaient en capacité d'exprimer leur consentement et ceux qui ne l'étaient pas.
- 2) Les résidents capables d'exprimer leur consentement ont été interrogés et leur choix a été respecté.
- 3) Pour les résidents non capables de comprendre les informations relatives à la vaccination, c'est le consentement du représentant légal, de la personne de confiance, de la famille ou du tuteur qui a été sollicité par téléphone ou via la diffusion d'un formulaire d'autorisation de vaccination par l'établissement.
- 4) Le médecin traitant de chaque résident a fait une consultation pré-vaccinale pour déterminer si leur état de santé et leurs antécédents médicaux présentaient une contre-indication à la vaccination.

A l'EHPAD La Bourdaisière, la vaccination se déroulera mardi 19, mercredi 20 et jeudi 21 janvier.

Nous avons recueilli le consentement d'environ 80 résidents/familles qui ne présentaient pas de contre-indications médicales à l'administration du vaccin.

Le médecin coordonnateur a pu également donner son avis sur l'état de santé de chacun de ces résidents.

Le vaccin utilisé est le seul disponible actuellement pour les EHPAD : le Pfizer.

C'est la pharmacie du CHU de Tours qui nous approvisionne ; nous serons livrés le lundi suite à une commande passée le jeudi précédent, le vaccin sera conservé dans les conditions exigées.

L'injection sera réalisée par une infirmière de l'établissement sous la supervision du médecin coordonnateur, le Dr Heurtebize.

Toutes les informations relatives au vaccin : date et heure de l'injection, les noms de l'infirmier et du médecin coordonnateur, le numéro de lot, les éventuels effets secondaires apparaissant dans les 15 minutes de surveillance obligatoire après l'injection, seront consignés dans l'application VACCIN COVID et dans notre logiciel de soins.

Nous procéderons à la deuxième injection, 21 jours plus tard soit les 9, 10 et 11 février. A ces dates, nous vaccinerons les résidents pour lesquels nous n'avons pas pu recueillir le consentement pour cette première campagne ainsi que les personnels de plus de 50 ans et/ou à risque pour lesquels nous aurons reçu les bons de vaccination suite à leur consultation pré-vaccinale auprès de leur médecin traitant.

Et 3 semaines plus tard, les 2, 3, et 4 mars, nous réaliserons la deuxième injection pour ces personnes.

Je vous remercie vivement de votre participation, en espérant vous avoir donné toutes les informations nécessaires à votre compréhension.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes respectueuses salutations.

Sophie GAVA  
Directrice  
EHPAD Bléré et Montlouis

